

L'Université libre de Bruxelles, engagée et citoyenne

L'ULB soigne son image de faculté « fondamentalement internationale » et « multiculturelle »

BRUXELLES - Correspondant

Il y sont désormais 3500. Les étudiants français forment le plus gros du contingent étranger à l'Université libre de Bruxelles (ULB), qui compte 28 000 inscrits, dont 33 % ne sont pas belges. Profitant de l'absence de sélection initiale, les Français étudient dans les facultés d'architecture, de psychologie ou à la prestigieuse Solvay Brussels School, la faculté d'économie et de gestion (4 000 étudiants). Ils sont également présents dans les cursus contingents, comme la médecine (30 % de non-résidents maximum par an).

Ce qui était décrit, il y a quelques années, comme une véritable « invasion » des établissements belges pose-t-il problème ? « Non, sauf peut-être dans quelques filières qui ne sont pas extensibles. Les étudiants français sont comme les autres, bénéficient des mêmes droits et des mêmes statuts », explique Yvon Englert, ancien doyen de la faculté de médecine et recteur, depuis 2016, de l'ULB, créée en 1834 – quatre ans à peine après la naissance de la Belgique.

Cet homme placide doté d'un humour très british, spécialiste de la médecine reproductive et de l'éthique médicale, entend défendre les valeurs d'une université « ouverte ». S'il aime à rappeler quelques dates marquantes pour son institution – 1888, la première femme docteur en droit ; 1919, le premier Nobel de médecine pour son compatriote Jules Bordet –, il est surtout attaché à l'une d'entre elles : 1894. L'ULB inscrit à l'époque en tête de ses statuts le principe du « libre examen », qui proclame « en toute matière le rejet de l'argument d'autorité et le principe de l'indépendance de jugement ».

La polémique Ken Loach

« Il s'agissait de rompre avec le monopole de l'Église sur l'enseignement supérieur, de refuser tout dogme, de prôner la rationalité », rappelle le recteur. Un principe qu'il vient de réaffirmer haut et fort alors qu'une polémique l'a opposé au premier ministre belge, Charles Michel. Cet ancien étudiant en droit de l'ULB a critiqué à demi-mot l'octroi, jeudi 26 avril, du titre de docteur honoris causa (titre honorifique) à Ken

Loach. Des organisations juives reprochent au réalisateur britannique des déclarations jugées antisémites, voire négationnistes.

Face au chef du gouvernement, qui rejette « tout accommodement avec l'antisémitisme », le recteur a défendu le principe de la liberté de penser, contre toute pression. « On ne délivre pas un doctoris honora causa à moitié, on le délivre à quelqu'un pour son œuvre, son engagement. Les positions politiques de Ken Loach ne regardent que lui », a répliqué Yvon Englert. L'université a honoré le même jour l'ancienne ministre française Christiane Taubira et le Turc Ahmet Insel, journaliste et ancien professeur à l'université de Galatasaray, éditeur de l'écrivain Orhan Pamuk et auteur de *La Nouvelle Turquie d'Erdoğan* (Paris, La Découverte, 2015).

Le recteur entend plus généralement privilégier ce qu'il appelle « l'engagement citoyen » de son université, où un tiers des inscrits bénéficie d'une aide des services sociaux. Au débat sur la sélection, qui se pose en Belgique comme ailleurs, il préfère la discussion sur la formation avant l'université : le système secondaire belge francophone est non seulement très mal classé dans les enquêtes PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves), mais réputé pour être l'un des plus inégalitaires d'Europe. M. Englert entend ainsi accorder une attention

particulière aux jeunes d'origine étrangère, souvent issus des classes les moins favorisées. Il insiste sur la nécessité des aides à la réussite pour remédier au taux d'échec élevé en première année de fac et défend encore la mission d'« ascenseur social » des universités. « Quoi qu'en disent certains, des jeunes d'origine étrangère s'intègrent dans le "top" de notre société », souligne-t-il.

Coopération obligatoire

L'université bruxelloise mène d'autres combats. Elle maintient, malgré les difficultés, sa coopération – médicale, entre autres – avec la République démocratique du Congo (l'ancien Congo belge du temps de la colonisation). Elle accorde des bourses à des chercheurs en danger, notamment syriens et turcs. Elle entend égale-

ment faire une place aux réfugiés. « Fondamentalement internationale » et partisane d'une « Europe multiculturelle », selon ses dirigeants, l'ULB compte 35 % de non-Belges dans son personnel académique et scientifique, et 46 % de ses doctorants sont de nationalité étrangère. Elle est, par ailleurs, engagée dans 345 accords de coopération avec des

établissements étrangers et se situe au cœur d'un réseau de partenariats qui réunit la Sorbonne, Cambridge, Oxford, Berkeley, Montréal et Genève.

L'Université libre – elle tient beaucoup à ce qualificatif – se voit aussi comme l'un des acteurs-clés de sa région, Bruxelles-Capitale. Malgré les clivages institutionnels et une rupture actée entre établissements néerlandophones et francophones, en 1968 – l'enseignement fut l'un des premiers domaines « communautarisés » dans le royaume –, elle développe des collaborations avec son homologue locale la Vrije Universiteit Brussel, de langue néerlandaise : échanges, formations communes, campus partagé pour les sciences et la faculté polytechnique ainsi que, désormais, un projet d'incubateur et d'innovation, Usquare.brussels, dans un vaste bâtiment déserté par la défense.

Le principe de réalité s'est imposé face aux vieux clivages du pays : la coopération entre établissements des deux communautés est une obligation. Et le néerlandais, qui est en fait la première langue nationale – « plus importante que l'anglais pour certains métiers », relève M. Englert –, fait partie intégrante des formations. Les masters d'ingénieurs se déroulent, eux, totalement en anglais. Comme une grande partie des cours de la Solvay Brussels School. Un « projet langues » vise, par ailleurs, à promouvoir l'acquisition d'autres idiomes par les étudiants.

L'université est d'ailleurs très engagée dans les projets d'innovation pédagogique et la digitalisation des outils via son plan CAP 2030 (notes de cours électroniques et partageables permettant l'importation de vidéos ou de documents extérieurs, etc.), encadré notamment par l'éditeur français Kosmos. Elle veut également développer l'apprentissage

sur le long terme et la formation continue, domaines où 5 000 personnes sont actuellement inscrites. Du côté scientifique, l'établissement mise sur les grands domaines où il est déjà actif : dans les biotechnologies, où son Biopark, situé près de Charleroi, compte une cinquantaine de start-up, qui ont permis la création d'un millier d'emplois ; dans la recherche sur le cancer, avec l'Institut Jules-Bordet (200 étudiants en médecine, 160 lits d'hospitalisation) ; dans l'innovation industrielle également, avec les projets d'incubateurs à Bruxelles et Charleroi.

En arrière-fond, toujours, « l'engagement citoyen », cher à Yvon Englert. « La particularité de la Belgique, c'est d'être au croisement des cultures latine, germanique et anglo-saxonne. C'est cela qui fait notre richesse et explique notre ouverture à tous les débats de société. » ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

LE CONTEXTE

PRIX NOBEL

L'Université libre de Bruxelles a été honorée à plusieurs reprises par le comité Nobel. En 2013, le professeur François Englert, ainsi que Peter Higgs, de l'université d'Edimbourg, ont été récompensés pour leurs travaux sur le boson de Higgs, et leur contribution à une nouvelle compréhension de l'univers. En 1977, Ilya Prigogine s'est vu décerner le prix Nobel de chimie, Albert Claude le Nobel de médecine en 1974, tout comme Jules Bordet, dès 1919. Le premier « nobélisé » de l'ULB a été Henri-Marie La Fontaine, Prix Nobel de la paix en 1913.

En 1894, l'ULB inscrit en tête de ses statuts la notion du « libre examen », qui proclame « le principe de l'indépendance du jugement »